



Marché de fourniture et service pour la location et la maintenance de 3 copieurs numériques pour le lycée Condorcet (2024-2028)

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché de fourniture et service pour la location et la maintenance de 3 copieurs numériques
(2024-2028)

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Procédure adaptée soumise aux dispositions
des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019**

- Conformément à l'article R 2132-7 du code de la commande publique, la candidature et l'offre du candidat doivent être transmises sous format électronique.
- Conformément à l'article R 2143-4, la présentation de la candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) est autorisée.
- Conformément à l'article 58 de ladite Loi AGEC, une partie des copieurs de ce marché est issue du réemploi ou de la réutilisation ou intègre des matières recyclées

Date et heure limite de réception des offres:

26 juin 2024 à 12H00

Article premier – Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture, la location et la maintenance de 3 copieurs numériques multifonctions neufs. Le descriptif du matériel figure à l'article 2 du cahier des clauses particulières. Les prestations sont à exécuter dans les locaux du Lycée Condorcet 87 rue Condorcet 33000 Bordeaux.

Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée au **10 juillet 2024**. La durée d'exécution du marché est de 4 ans fermes à compter de la date d'admission du matériel (livraison et mise en service du matériel). Celle-ci ne pourra pas être postérieure au 30 septembre 2024.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 – Forme et procédure de passation du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019

Ce marché n'est pas alloti. L'exécution des prestations ne peut être scindée en lots séparés car ce découpage en lots serait de nature à rendre l'exécution des prestations techniquement difficile.

Pour que son offre puisse être examinée, chaque fournisseur est tenu de répondre à la totalité du lot. Toute offre incomplète (notamment une ou plusieurs références manquantes dans la liste des matériels figurant au BPU) sera considérée comme une offre irrégulière au sens de l'article L 2152-2 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et sera automatiquement rejeté.

Le marché est passé avec une entreprise individuelle ou avec un groupement d'entreprises (aucune forme de groupement imposée). Toutefois, le marché ne pourra être attribué qu'à un groupement qui aura revêtu la forme de groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire de ses cotraitants. Lors de la transmission de la candidature ou de l'offre d'un groupement d'entreprises, seul le mandataire du groupement est habilité à signer. Dans ce cas, la candidature ou l'offre comprendra l'acte d'habilitation du mandataire attestant de sa capacité à signer le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

2.2 – Variantes

Chaque candidat doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation (appelée offre de base). Une seule offre variante est autorisée. Si le candidat en adresse plus d'une, seule celle numérotée 1 sera retenue. En cas de non numérotation, aucune variante ne sera retenue. La variante devra impérativement respecter les prescriptions techniques relatives aux impératifs réglementaires et aux exigences techniques des produits décrits au CCTP

2.3 – Nomenclature CPV

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : 30120000 (photocopieurs et matériel d'impression offset) et 50313200 (service d'entretien de photocopieurs).

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de réception des

offres.

2.5-Mode de règlement

Le marché est conclu à prix unitaire. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement exécutées. Les prix sont variables dans les conditions définies au cahier des clauses particulières. Le délai global de paiement est de 30 jours par mandat administratif. La location des appareils ainsi que tous les frais relatifs à la maintenance seront payés à terme échu.

2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises dans une limite de 10 jours maximum avant la date de remise des offres. Les modifications sont alors portées directement sur les documents de consultation mis en ligne sur la plateforme dématérialisée.

Les documents du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ne pourront en aucun cas être modifiés par les candidats. Toute modification entraînera la nullité de l'offre.

Article 3 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

1. - Le règlement de Consultation (R.C)
2. - L'Acte d'Engagement (ATTRI1)
3. - Le cahier des clauses particulières (CCP)
4. - Le bordereau de prix unitaires
5. - La déclaration DC 2
6. - La lettre de candidature DC1
7. - L'annexe «Prestation technique et formation »

Article 4 – Modalités de retrait du DCE

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site <https://mapa.aji-france.com/>

Article 5 – Présentation et transmission des candidatures et des offres

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, et exprimées en EURO. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre, notamment les fiches techniques des produits.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5.1 - Contenu de la candidature (telles que prévues aux articles L. 2142-1, R 2143-3 et R 2143-4 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019):

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise
 - Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) contenus dans le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les attestations et certificats officiels attestant de la régularité de la situation des candidats ne sont pas exigés au stade de la présentation des candidatures. A l'issue du jugement des offres, le candidat dont l'offre est jugé économiquement la plus avantageuse sera retenu à titre provisoire en attendant qu'il produise dans un délai de 5 jours à compter de la réception du NOTI1 les certificats et attestations mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir :

- Attestation fiscale (IR) - Cerfa n°3666
- Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) - Cerfa n°11391*19
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;

5.2 - Contenu de l'offre

S'agissant de son offre technique et commerciale, le candidat devra fournir **un projet de marché comprenant**:

- 1) L'acte d'engagement (ATTRI1) : à compléter par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché;
 - 2) Le bordereau des prix unitaires complété annexé à l'acte d'engagement;
- Un mémoire technique incluant:
- 3) Les fiches techniques des produits
 - 4) L'annexe «Prestation technique et formation » complétée et signée ainsi que toute documentation complémentaire relative au mode opératoire des interventions de maintenance préventive et curative, au suivi commercial dédié au présent marché et au savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement.

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre sous format électronique avant le 26 juin 2024 à 12H00. La transmission des documents par voie électronique sur la plateforme AJI est la seule procédure de transmission autorisée.

Article 7 – Modalités d'échanges en cours de procédure de consultation

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au DCE, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique. **Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement (ATTRI1) une adresse électronique valide correspondante à celle du responsable de sa société en charge du suivi de ce marché.**

Afin de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats (article L3 du code de la commande publique), il ne sera donné **aucun renseignement ou précision à titre individuel**. Pour tout renseignement

complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par mail à l'adresse suivante : gest.0332747g@ac-bordeaux.fr

Article 8 – Sélection des candidatures et jugement des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaire concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

8.2 - Attribution du marché

S'agissant du jugement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants:

Critères d'attribution	Barèmes
Le prix , évalué en fonction du prix de location et du coût copie des 3 copieurs sur la base du prévisionnel de consommation annuelle (630 000 copies N/B et 40 000 copies couleur)	60 %
La valeur technique des matériels, évaluée au regard des fiches techniques et des réponses contenues dans l'annexe 1.	20 %
La qualité des services associés (mise en service, maintenance des copieurs et formation des utilisateurs) , évaluée en fonction des réponses contenues dans l'annexe 1 et des informations complémentaires apportées par le candidat	20 %

À Bordeaux , le 29 mai 2024

Le représentant du pouvoir adjudicateur